

CNAM - CHAIRE DE COMPTABILITE FINANCIERE ET AUDIT

EXAMEN : COMPTABILITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE A1 / A2 / F.C.

DOSSIER N° 1

Question 1 : Principe 1. (4 points) Monsieur Aster RISQUE, chef d'entreprise vous demande de définir le principe de prudence et d'en donner un exemple d'application.

La prudence est l'appréciation raisonnable des faits afin d'éviter le transfert, sur l'avenir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et les résultats de l'entreprise

Le principe de prudence se traduit par la constatation des moins-values latentes et la non-constatation des plus-values latentes.

La plus-value latente (éventuelle) entre la valeur d'inventaire d'un bien et sa valeur d'entrée n'est pas comptabilisée ; en revanche, l'amointrissement de la valeur d'un actif fait l'objet d'amortissement pour les immobilisations amortissables ou de provisions pour dépréciation pour les autres éléments d'actif.

(Immobilisations, Valeurs mobilières de placement, etc...)

Question 2 : (4 points) Il vous demande des précisions concernant des définitions.

Complétez les phrases suivantes :

- a) Les comptes annuels comprennent **le bilan, le compte de résultat et une annexe.**
- b) Les charges correspondent aux comptes de la classe **6.**
- c) Le compte de résultat classe les charges par **nature.**
- d) Les stocks de produits finis sont valorisés à leur **coût de production.**
- e) L'amortissement constate une dépréciation **irréversible.**

Quels concepts comptables répondent à chacune de ces définitions :

- f) Les comptes chez deux agents économiques qui ont des relations financières entre eux sont des **comptes réciproques.**
- g) **La partie double** implique que tout événement génère un flux et peut s'analyser par son origine et sa destination.
- h) Le document qui récapitule les charges et les produits de l'exercice est **le compte de résultat.**